

Au fil du Buëch

SYNDICAT DE RIVIÈRE

Édition spéciale
RISQUES

Edito



2021 restera dans l'histoire du SMIGIBA comme une année de changement ! En effet, après une réflexion poussée et une longue concertation, les communautés de communes de la vallée ont choisi de transférer au syndicat la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). C'est une évolution majeure en termes de compétences et de responsabilité. Désormais, le SMIGIBA pourra être maître d'ouvrage des opérations de protection des biens et des personnes, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Il ne s'agit pas d'un blanc-seing donné au SMIGIBA : les travaux à engager et les moyens financiers à y consacrer seront établis en partenariat avec les communautés de communes et formalisés au travers d'un plan pluriannuel d'actions.

Pour accompagner cette transformation importante des missions du SMIGIBA, j'ai souhaité consacrer cette édition spéciale du Fil du Buëch à la compétence GEMAPI et au risque d'inondation dans la vallée du Buëch. Nous travaillons d'ores et déjà à l'amélioration de la connaissance de ce risque ainsi qu'à la création d'un système de prévention et d'alerte des crues. Ces actions sont le préalable à un programme de travaux

visant à réduire le risque inondation sur la vallée. Les événements récents survenus dans les Alpes Maritimes ou le Gard nous rappellent l'importance de ce travail !

Le transfert de la compétence GEMAPI est également une reconnaissance de l'action conduite par le SMIGIBA depuis plus de 18 ans dans la vallée du Buëch, pour la protection des milieux aquatiques, l'amélioration de la connaissance des enjeux inondations et la protection des personnes et des biens. En complément de ce travail, les agents du SMIGIBA continueront d'assister les collectivités et les riverains confrontés à des problématiques en lien avec les cours d'eau.

Ce transfert de compétences n'est pas un aboutissement, il est une étape dans l'action du syndicat. La gestion du risque inondation est un enjeu majeur pour le développement de la vallée. Nous continuerons à nous y consacrer, en concertation avec les différents acteurs du territoire et dans un souci d'intérêt général. Que ce bulletin apporte sa pierre à l'édifice et me permette de vous souhaiter à toutes et tous un hiver rayonnant, ainsi que des échanges constructifs !

Robert GARCIN
Président du SMIGIBA





Un auditoire attentif pendant la conférence GEMAPI

Une conférence pour éclairer les débats

À la suite de sa délibération du 7 juillet 2021, le comité syndical du SMIGIBA a souhaité informer au mieux les maires et les conseillers communautaires de la vallée sur les différents modes d'exercice de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Pour cela, une conférence s'est tenue à Serres le 7 septembre.

Une trentaine d'élus, maires, conseillers municipaux, présidents d'EPCI, conseillers communautaires, accompagnés de leurs techniciennes et techniciens, ont répondu présents. Après l'introduction de la conférence par Robert Garcin, président du SMIGIBA, **plusieurs intervenants ont pu exposer les différents aspects de la GEMAPI** (Direction départementale des

territoires des Hautes Alpes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région SUD/PACA, Conseil Départemental des Hautes-Alpes).

M. Baudin, maire de Bellegarde-en-Diois et conseiller syndical du syndicat mixte de la rivière Drôme a partagé son expérience d' élu local au sujet du transfert et de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Les différentes interventions ont mis en exergue l'intérêt d'un exercice de la compétence GEMAPI à une échelle appropriée, en clair à l'échelle du bassin versant du Buëch. Il a été souligné à plusieurs reprises que les aides pour la gestion des milieux aquatiques et des risques attribuées par l'Agence de l'Eau et la région SUD PACA sont désormais conditionnées

à une gestion des cours d'eau conduite à l'échelle du bassin versant.

Après une discussion nourrie avec la salle, le président du SMIGIBA et ses vice-présidents ont conclu l'après-midi en exposant les conditions du transfert de la compétence GEMAPI. **Ils ont notamment évoqué le pacte de gouvernance qui accompagnera ce transfert. Ce dernier fixe les modalités des contributions financières des communautés des communes membres du SMIGIBA.**

Cette conférence a donc permis aux élus de la vallée, notamment les conseillers communautaires, d'avoir toutes les informations nécessaires pour délibérer sereinement sur le transfert de la compétence GEMAPI.

De nouvelles responsabilités

Le SMIGIBA travaille depuis plusieurs années en faveur de la préservation des cours d'eau, autrement dit la gestion des milieux aquatiques. Il œuvre également en faveur de la protection contre les érosions dans le cadre de l'intérêt général et plus largement dans la prévention contre les inondations. Ces missions s'inscrivent dans une compétence obligatoire, dite GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), confiée aux communautés de communes depuis le 1er janvier 2018.

La réflexion pour la gestion de cette compétence à l'échelle du bassin versant du

Buëch a débuté en 2014 et a donné lieu à de nombreuses réunions de concertation entre les communautés de communes membres du SMIGIBA. Suite à l'analyse des différents modes d'exercice possibles de la GEMAPI, le syndicat a proposé en juillet 2021 de réviser ses statuts afin d'intégrer cette compétence. En septembre, les 4 communautés de communes membres du syndicat ont approuvé ce transfert de compétence.

Le transfert de la compétence GEMAPI des communautés de communes vers le syndicat, acté par arrêté inter-préfectoral, engendre également le transfert de la

responsabilité en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Afin de mettre en œuvre cette compétence, les élus ont adopté un Plan Pluriannuel d'Actions sur la période 2022-2024. Ce plan compile les actions prioritaires à engager ces 3 prochaines années. Il s'agit principalement d'études permettant de définir les systèmes d'endiguement dans la vallée, ainsi que les travaux d'aménagement possibles des secteurs endigués qui pourront être inscrits au prochain plan pluriannuel d'actions.

Un programme d'actions au titre de la GEMAPI

Au travers du PAPI du Buëch (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), le SMIGIBA étudie la mise en œuvre de mesures de prévention et de travaux pour mieux protéger les habitants contre les risques d'inondation et d'érosion. Les élus du SMIGIBA ont souhaité que les acteurs de la vallée (élus locaux, riverains, agriculteurs, etc.) soient associés à ce travail au travers d'ateliers participatifs.

Le syndicat a donc porté une étude de définition concertée des secteurs prioritaires entre 2019 et 2021. Un inventaire des secteurs ressentis à risques a été dressé par les acteurs locaux parallèlement à une analyse technique multirisque menée par des bureaux d'études, engagés par le SMIGIBA. Les deux approches ont été comparées lors d'un atelier de restitution qui a eu lieu le 23 janvier 2020.

158 secteurs à enjeux sur le bassin versant ont été mis en évidence, dont 30 présentent un risque d'inondation pour des enjeux humains. Ces 30 secteurs ont été classés suivants 3 priorités d'actions : l'état des ouvrages de protection contre les inondations, la population exposée et la rapidité et la violence de l'aléa.

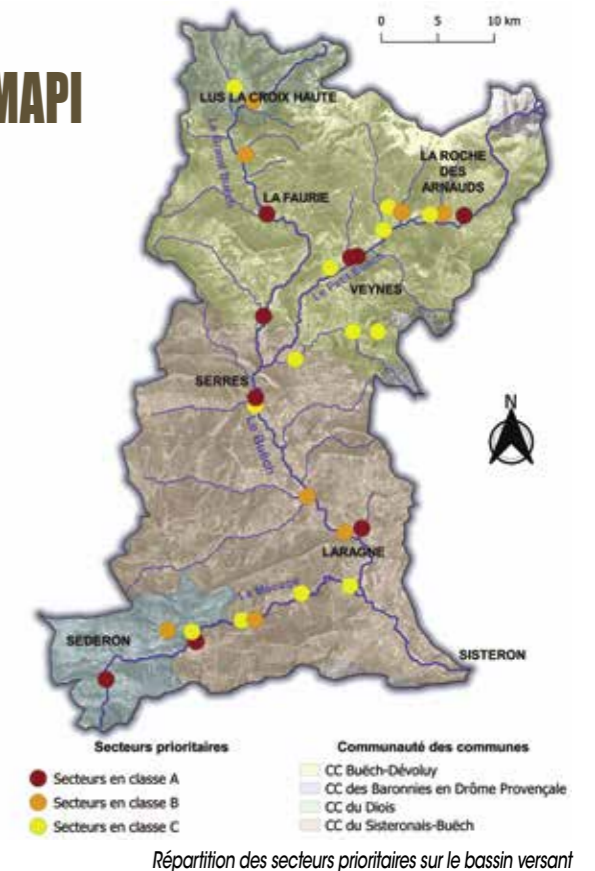


Le 30 mars 2021, les acteurs du territoire ont été invités à analyser les priorités d'actions pour chaque secteur et à valider une proposition de classement. **Ainsi 9 secteurs ont été identifiés en classe A, 8 secteurs en classe B et 13 secteurs en classe C.** Cette classification est une manière de hiérarchiser la mise en œuvre de ces actions : les actions en classe A seront engagées à court terme, les actions en classe B et C à moyen terme.

Ces 9 secteurs en classe A sont répartis sur les communes d'Aspremont, La Faurie, Lachau, Lagne, La Roche des Arnauds, Séderon, Serres et Veynes. Dans le cadre du PAPI d'intention, il est proposé d'engager les études permettant de définir les scénarios d'aménagement au plus tôt. Des comités de pilotage seront proposés par secteur pour maintenir la dynamique de concertation locale créée par cette étude et faciliter l'émergence de projets d'aménagements. **Cette classification a également permis de préciser le Plan Pluriannuel d'Actions définissant les engagements financiers du SMIGIBA pour les 3 prochaines années.**

En attendant la réalisation des travaux qui seront issus de ces scénarios, le SMIGIBA va installer un système de suivi des débits et de la pluviométrie en plusieurs points du bassin versant (voir page 6).

Pour les autres secteurs, qui ne présentent pas d'enjeux humains, des études ont été menées pour le compte du SMIGIBA par les Chambres d'Agriculture afin de définir le potentiel agronomique des terres situées en zone inondable ou érodable. Une concertation locale avec les Chambres d'Agriculture devra être engagée prochainement pour définir les stratégies possibles.



Un PAPI pour la vallée du Buëch

La vallée du Buëch présente un linéaire important de digues, la plupart datant du XIXème siècle et en mauvais état général. Ces ouvrages protègent des habitations et d'autres enjeux humains, des routes et des terres agricoles. La rupture d'une de ces digues lors d'une crue aggraverait les dégâts. Le financement et les exigences réglementaires des travaux de réfection et d'entretien des digues est très complexe. L'élaboration et la mise en œuvre d'un PAPI permet de mobiliser des aides financières dont celles de l'État au titre des fonds Barnier. Ce Programme se déroule en général en deux étapes. La première, appelée PAPI d'intention, est une phase d'étude qui permet d'identifier les secteurs avec les enjeux les plus importants et de proposer des travaux adaptés pour les protéger. La deuxième étape consiste à réaliser ces travaux ! Le SMIGIBA finalise actuellement la première phase de ce programme.



Station de mesure et d'enregistrement des hauteurs d'eau - pont de Laragne

Une stratégie de prévision et d'alerte face aux risques naturels

Le retour d'expérience des différentes inondations catastrophiques survenues en France ces 40 dernières années nous apprend qu'il est primordial de disposer des informations des niveaux des cours d'eau en temps réel pour pouvoir prendre des décisions dans les meilleurs délais. C'est pourquoi le SMIGIBA a lancé un appel d'offres pour la mise en place d'un réseau automatisé de surveillance et d'alerte des crues sur le bassin versant du Buëch.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de deux programmes distincts :

- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), mis en œuvre depuis 2018 sur le Buëch. Ce programme a pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent ;
- la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN), financée dans le cadre

du programme opérationnel FEDER du massif Alpin (POIA), qui permet de développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels. Le SMIGIBA anime la GIRN sur le bassin versant depuis septembre 2018.



1 Qu'est-ce qu'un système d'avertissement local ?

Un système d'avertissement local (SDAL) est un dispositif complémentaire au réseau de surveillance des cours d'eau existant (Vigicrues, Vigicrues Flash, APIC, etc.). Il a pour objectif d'informer en temps réel les autorités locales des niveaux d'eau mesurés et de la pluviométrie en plusieurs points sensibles du bassin versant. Lorsqu'une crue est en cours, le dépassement de certains seuils de hauteur

d'eau signifie que dans les prochaines heures, voire dans les prochaines minutes (selon l'intensité de la pluie et la situation de la commune sur la rivière), les zones à risques situées à l'aval risquent d'être inondées. Le système d'avertissement local envoie alors instantanément un avertissement aux gestionnaires de crise identifiés par la collectivité. Ceux-ci disposent du temps de propagation de l'onde de crue (c'est-à-dire, du temps que

mettent les écoulements pour atteindre des zones habitées) pour alerter et mettre en sûreté les personnes menacées par l'inondation et, dans la mesure du possible, protéger les biens. Cet outil aidera ainsi les maires à décider plus sereinement d'un éventuel déclenchement du Plan Communal de Sauvergarde (PCS) afin d'anticiper la gestion de crise.

2 Le réseau de stations hydrométriques / pluviométriques du Buëch

Grâce à la démarche participative réalisée par le SMIGIBA entre 2019 et 2021, 30 secteurs présentant une problématique d'inondation avec enjeux humains ont été identifiés (voir page 3). Comme présenté précédemment, des études vont être engagées prochainement pour définir des scénarios d'aménagement sur les 8 secteurs en classe A.

Cependant, les travaux ne pourront pas être réalisés dans tous les secteurs à enjeux et nécessitent des études préalables. Aussi, pour les 30 secteurs prioritaires, des actions de prévention et d'alerte doivent être mises en place afin de limiter les effets d'une éventuelle inondation.

Le SMIGIBA va donc installer 15 stations d'alerte sur le bassin versant : 11 stations de mesure de hauteurs d'eau et 4 pluviomètres. 2 stations de suivi des hauteurs d'eau seront de plus équipées de caméras, afin de suivre le risque d'embâcles ou de lave torrentielle en direct.

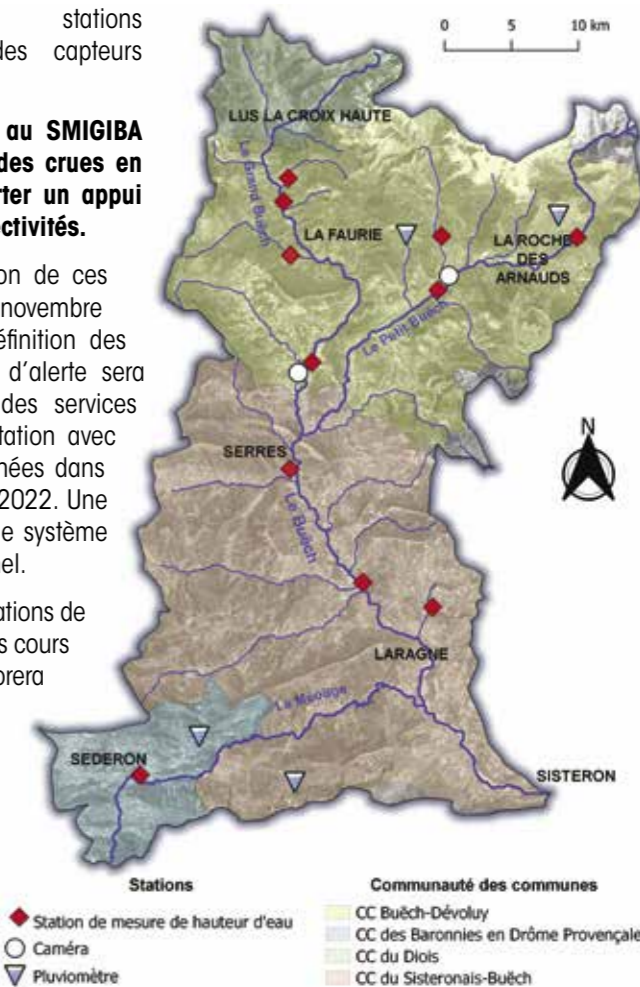
Un module de transmission téléphonique ou satellitaire (pour les stations situées en zone blanche), sera chargé d'envoyer la mesure de hauteur d'eau instantanément.

L'alimentation des stations sera assurée par des capteurs photovoltaïques.

Ce réseau permettra au SMIGIBA de suivre l'évolution des crues en temps réel et d'apporter un appui opérationnel aux collectivités.

Les travaux d'installation de ces stations ont débuté en novembre 2021. Le travail de définition des seuils de vigilance et d'alerte sera engagé avec l'appui des services de l'État et en concertation avec les collectivités concernées dans le courant de l'année 2022. Une fois ces seuils définis, le système d'alerte sera opérationnel.

Grâce à ce réseau de stations de mesures des niveaux des cours d'eau, le syndicat améliorera sa connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant. Cela servira de base pour affiner la stratégie de protection contre les crues.



Localisation des stations de mesure et des pluviomètres >

Une conférence pour alerter les élus locaux



Des élus vigilants

Le 20 octobre dernier, le SMIGIBA a invité les maires des communes du bassin versant du Buëch à une conférence sur la vigilance et l'alerte météorologiques. Cette conférence, animée avec l'appui de Météo-France, de Vigicrues, de la Préfecture et du SDIS est le préalable à l'organisation de la gestion de crise à l'échelle du bassin versant qui sera réfléchi avec les élus du territoire courant 2022. Chaque intervenant a pu sensibiliser les élus locaux aux différents outils disponibles pour anticiper et gérer un événement climatique potentiellement catastrophique. Gérard Nicolas, maire de Val Buëch Méouge, a conclu la matinée par une présentation détaillée du plan communal de sauvegarde de sa commune.

En matière de gestion des risques, un élu avertit en vaut deux !

Consultez le site internet du SMIGIBA rubrique actualité pour retrouver les vidéos des interventions – www.smigiba.fr

Anticiper une bonne gestion de crise

Pour faciliter la compréhension du rôle de chacun dans l'anticipation et la gestion de crise, le SMIGIBA a fait réaliser une plaquette intitulée «Les étapes de la gestion maîtrisée d'un événement climatique majeur».

L'anticipation, c'est prévoir, supposer ce qui va arriver, imaginer quelle va être l'évolution de la situation. Pour cela, il est important pour les élus de savoir quelles sont les informations qui sont disponibles, par qui elles sont produites, à quel moment elles leurs sont transmises et comment elles peuvent être utilisées.

Le but de cette plaquette est donc de **présenter qui produit quelle information** et sur quel outil elle peut être recueillie en fonction de la chronologie de l'événement.

La plaquette a été produite pour la journée des risques du 20 octobre 2021. Elle sera prochainement diffusée aux communes avec une notice explicative des différentes étapes présentées.



Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un document établi par la mairie qui détermine, en fonction des risques connus, **les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.**

Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

VIGICRUES FLASH APIC

Le service **APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) **signale en temps réel les précipitations intenses observées sur une ou plusieurs communes** du territoire national. **Vigicrues Flash** avertit du risque de crue dans les prochaines heures sur les cours d'eau éligibles de la commune concernée non couverts par la vigilance crues à cause de la réaction trop rapide de celui-ci.

Accès libre sur : <http://vigilance.meteofrance.com/>
Rubrique « Pluies intenses » / Onglets APIC ou Vigicrues (accès en haut de page)



Le site **Vigicrues** propose lui une carte et des bulletins d'informations indiquant le niveau de vigilance requis à l'égard du risque de montée des eaux et de débordement sur les cours d'eau surveillés par l'Etat. Le Buëch ne fait pas partie des cours d'eau surveillés mais il existe une station de suivi Vigicrues à Serres.

Accès libre sur : <https://www.vigicrues.gouv.fr>



Météo-France publie une **carte de Vigilance météorologique et des bulletins** de suivi associés permettant d'anticiper jusqu'à 24 heures à l'avance une évolution défavorable des conditions hydrométéorologiques à l'échelle du département.

Accès libre sur : <http://vigilance.meteofrance.com/>



Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le massif alpin avec le fonds européen de développement régional

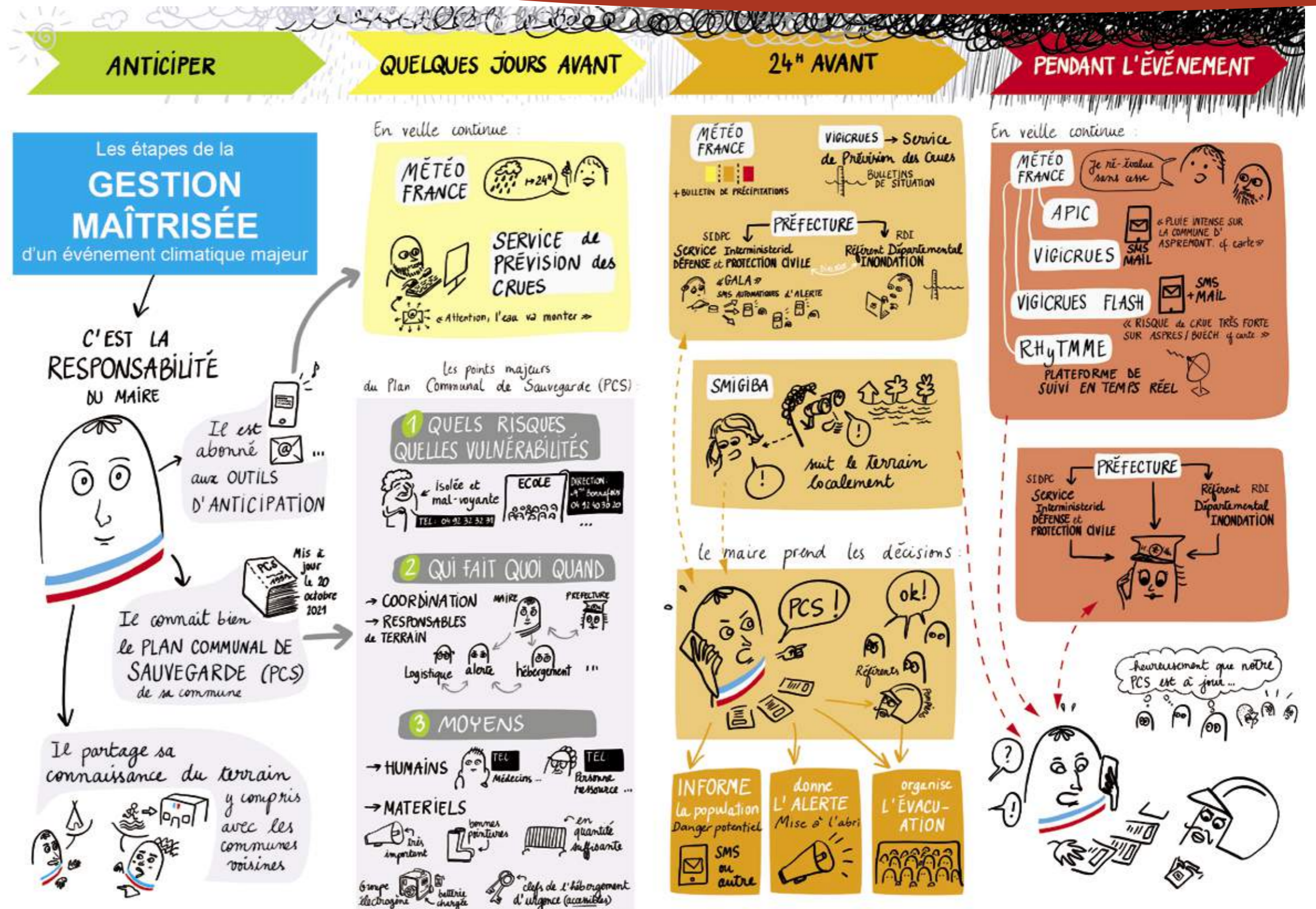


Illustration : Virginie Grimm - CC BY SA

Le SMIGIBA, une expertise au service des communes

Une rivière vivante telle que le Buëch évolue au fil des crues : son lit se déplace, s'élève ou s'abaisse autour d'une hauteur moyenne. On dit que la rivière est en équilibre. Aujourd'hui, on constate que cette dynamique naturelle est perturbée sur la quasi-totalité de l'arc alpin. Le lit des cours d'eau s'enfoncent, on parle d'incision. Les causes sont historiques - déprise agricole et reboisement des versants notamment - mais peuvent être aggravées par la construction de digues et les extractions d'alluvions.

Lorsque le lit d'une rivière s'incise, les ouvrages qui protègent les traversées de village sont déstabilisés et risquent de s'effondrer. Les milieux qui bordent la rivière, tels que les marais ou les adoux, mais aussi les terres agricoles, vont s'assécher. Les nappes alluviales vont s'enfoncer, réduisant le volume d'eau potable disponible. Bref, vous l'aurez compris, l'incision du lit d'une rivière peut avoir de graves conséquences.

Sur le Buëch, l'incision de certains secteurs menace la stabilité des berges, des pieds de digues et des culées de ponts. Cela conduit régulièrement à des érosions de berges et des effondrements d'ouvrages. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les techniciens du syndicat apportent leur expertise aux communes et aux riverains. **Ces conseils sont prodigués dans un souci d'intérêt général, de protection des personnes et des biens et dans le respect des réglementations en vigueur concernant les travaux en rivières.**

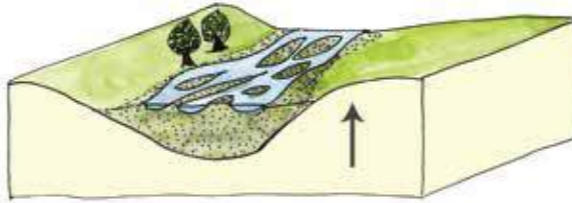
Il s'agit d'établir un diagnostic sur les causes des dysfonctionnements observés et d'élaborer des solutions pérennes, qui favorisent le retour à un équilibre de la rivière. **Cette stratégie permet souvent de proposer des opérations moins coûteuses, en conformité avec la réglementation.** Nous vous présentons ci-après quelques-unes de ces interventions.

Rivière en équilibre



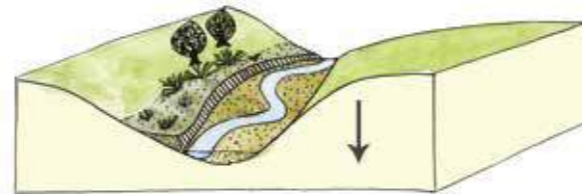
Le niveau du lit peut évoluer autour d'une hauteur moyenne par un phénomène naturel de dépôt ou d'entraînement des galets lors des crues.

Rivière en exhaussement



Secteur où le niveau du lit s'élève du fait du dépôt des alluvions sans que la rivière ne réussisse à les remobiliser lors des crues. Ce phénomène peut être lié à un lit large en aval d'un tronçon endigué mais aussi à la présence d'un ouvrage bloquant les matériaux (tel qu'un pont trop étroit).

Rivière en incision



L'incision est liée à un déficit de matériaux qui peut être dû à un manque d'apport d'alluvions par les versants, mais aussi à un endiguement du cours d'eau qui bloque les érosions latérales et favorise le creusement du lit.

Schémas issus du «guide du riverain» téléchargeable sur le site internet du smigiba www.smigiba.fr

► Confortement d'un pont communal La Bâtie-Montsaléon, Maraize

Le SMIGIBA est intervenu sous un pont communal du torrent de Maraize, après avoir été sollicité par la mairie de la Bâtie-Montsaléon. L'enfoncement du torrent de Maraize a partiellement détruit le radier et mis à nu la culée en rive droite. Les agents du SMIGIBA ont proposé de reprendre intégralement le radier du pont en rive droite de Maraize ainsi que l'entonnement. La commune a validé le projet sur le plan technique et financier et s'est engagée à mener ces travaux. Le SMIGIBA est intervenu comme conseil technique.

Des blocs d'enrochements bétonnés ont été posés au fond du lit et sur le côté pour protéger la culée du pont la plus endommagée. Des galets et des pierres ont été rajoutés sur le radier en béton pour piéger les alluvions et permettre aux poissons de remonter plus facilement le cours d'eau en ralentissant les écoulements de l'eau.

Le chantier s'est déroulé au mois de septembre 2021.

Radier et protection de la culée du pont en blocs d'enrochement bétonnés en rive droite de Maraize en fin de chantier



► Restauration d'une ancienne digue fragilisée Saint-Julien-en-Beauchêne, torrent de Bouriane

Une digue implantée sur le torrent de Bouriane protège le village de St-Julien-en-Beauchêne. Face aux risques de brèches qu'elle présentait, la commune a sollicité le SMIGIBA en 2013 afin de trouver une solution technique pour y remédier. Une enquête publique préalable a été nécessaire afin de démontrer que la réfection de cette digue avait une portée d'intérêt général.

Le SMIGIBA a proposé une protection en technique mixte, c'est-à-dire un pavage en blocs d'enrochement pour les fondations (génie civil) et des caissons végétalisés

pour la partie aérienne (génie végétal), sur un linéaire total de 50 mètres. Cette dernière technique consiste à empiler des rondins de bois croisés dans lesquels de la terre végétale est insérée dans des lés de géotextile coco, avec des branches de saules arbustifs vivantes. Quelques années après la repousse des branches, les saules forment un véritable mur végétalisé garantissant de l'ombrage sur le cours d'eau, une intégration paysagère remarquable et un système racinaire adapté aux contraintes hydrauliques des torrents évitant ainsi l'érosion des berges.

Les techniques de génie végétal sont plus respectueuses des milieux aquatiques et présentent l'avantage de pouvoir être réalisées avec des fournitures locales : les saules et les grumes de bois proviennent de la commune où a été réalisé ce chantier, en circuit court !

Le SMIGIBA a accompagné la commune à tous les stades du projet : conception de la protection, suivi des marchés publics, encadrement du chantier. Le technicien de rivière du syndicat surveille également l'évolution de l'ouvrage crue après crue.

Vue de la fin du chantier, janvier 2014



La végétation s'est développée, mai 2015



► Enfouissement d'une canalisation et effacement de seuils Trescléoux, Blaisance

En 2017, la commune de Trescléoux a sollicité le SMIGIBA concernant un problème survenu sur une canalisation d'eau potable traversant sous le lit de la Blaisance. L'incision progressive du lit avait rendu cet ouvrage très vulnérable et les dernières crues l'avaient largement dégradé.

En complément de l'enfouissement de la canalisation à une profondeur suffisamment importante pour l'éloigner d'un nouveau risque, le SMIGIBA avait proposé de retirer un seuil situé à l'aval. Le seuil étant en mauvais état, le risque de rupture était très probable lors d'une prochaine crue, ce qui aurait aggravé l'incision du lit. Un autre seuil situé à proximité de la canalisation et devenu inutile a également été retiré. Les travaux d'effacement de ces 2 seuils qui bloquaient la circulation de la faune aquatique et des alluvions ainsi que l'enfouissement de la canalisation d'eau potable ont été subventionnés à hauteur de 80% pour un montant total de 40 000 € HT pour la commune. Le SMIGIBA a réalisé les dossiers administratifs et techniques et le suivi de chantier, en lien étroit avec la commune.



Le seuil aval, retiré pendant les travaux



Le lit de la Blaisance après travaux

Le mot de Mme le Maire

« À l'origine pour la commune il s'agissait d'une problématique de réseau d'adduction d'eau. En effet la conduite qui traversait la Blaisance était menacée, à la merci des crues et des grosses pierres entraînées par le courant. La municipalité craignait une rupture de la canalisation.

C'est le SMIGIBA qui, après être venu constater le problème sur place à ma demande, nous a proposé des solutions, tant au niveau de la réalisation des travaux que pour l'obtention de financements. L'aide du syndicat est allée bien au-delà du montage du dossier, puisqu'il a fallu aussi engager des discussions avec les propriétaires riverains, ce qui a permis l'aboutissement du dossier de travaux avec l'accord de tous les propriétaires.

Le dossier a été entièrement élaboré par les techniciens du SMIGIBA. Une fois les subventions obtenues (80 %), il y a eu un appel d'offre mais la commune a toujours été accompagnée par l'équipe du SMIGIBA, tant au niveau administratif que sur le terrain. J'ai été régulièrement informée de l'avancement du chantier par les techniciens du syndicat et je tiens à souligner leur professionnalisme.

Après ce gros chantier, j'ai conscience des compétences à notre disposition et de l'aide précieuse que ce syndicat peut nous apporter. Je salue le travail de l'équipe, j'ai apprécié de travailler avec eux, ils savent être à notre écoute et adapter leurs explications pour qu'elles soient claires pour les non-initiés.

À mes collègues maires : surtout, si vous avez des problèmes avec vos rivières, ne cherchez pas la solution tout seul. Le SMIGIBA est un syndicat compétent et disponible, qui est en capacité de vous apporter des solutions techniques et administratives. Alors n'hésitez pas et faites appel à son équipe pour que vos rivières ne soient plus que de longs fleuves tranquilles... »

Muriel Muller,
maire de Trescléoux

L'évolution du risque en bord de rivière au fil du temps

Le Buëch façonne les paysages de la vallée depuis plusieurs centaines de milliers d'années. **Son lit a connu de nombreuses évolutions, dont les traces sont visibles sur les paysages.** Certaines de ces évolutions sont dues à la dynamique naturelle du Buëch. D'autres résultent des interactions avec les activités

humaines qui se sont développées sur ses rives. Entre préservation de ce patrimoine naturel intégré au réseau NATURA 2000 et protection des activités humaines, rendons-nous sur les rives du Buëch à Laragne pour mieux comprendre ces interactions complexes.



Vue de la confluence Vêragne Buëch en 1950



Vue de la confluence Vêragne Buëch en 2021

Les deux panoramas ci-dessus ont été photographiés depuis un même point de vue en amont du carrefour de la RD 330 et RD 942. Le point de vue ancien est issu des archives départementales des Hautes-Alpes. Il y est archivé sous la cote F 3413/21 (fond Abeil) mais n'est pas daté. Il a été photographié dans les années 1950. Le cliché actuel a été pris en fin d'hiver 2021, pour éviter que la végétation ne masque le lit du Buëch.

Deux cours d'eau structurent le paysage de Laragne : le Buëch et la Vêragne. Entre ces deux clichés, nous pouvons observer l'important développement de la végétation dans le lit des rivières. De nos jours, la confluence entre les deux cours d'eau n'est plus discernable dans le paysage.

70 ans en arrière, les lits des deux rivières n'étaient pas végétalisés. Ils étaient formés de plusieurs chenaux en eau, ce qui est caractéristique des rivières en tresses. **Ces chenaux multiples jouent de nombreux rôles tant d'un point de vue écologique que pour la gestion des risques naturels.**

En effet, ces cours d'eau en tresses sont considérés comme rares à l'échelle de l'Europe. De ce fait, certains d'entre eux ont été classés pour favoriser leur préservation. C'est le cas du Buëch. Les différents bras du cours d'eau et les forêts alluviales qui les entourent constituent un réservoir de biodiversité important. Certaines espèces rares y trouvent un refuge tel que l'Apron du Rhône, le Castor d'Europe ou la petite Massette. **En classant ces espaces, le milieu de vie de ces espèces peut être préservé. Ces espaces sont également importants pour jouer un rôle**

dans la préservation de la ville de Laragne, notamment pour permettre le ralentissement des crues. La réduction de la largeur du lit de la rivière peut entraîner des phénomènes de débordement plus rapides dans des secteurs qui se sont urbanisés et favoriser les érosions et les incisions. Les ponts, les berges, les digues peuvent en subir les conséquences.

Il est donc important de préserver une largeur suffisante aux rivières pour leur permettre de conserver un fonctionnement équilibré car c'est, d'une part, tout un écosystème particulier qui en dépend et d'autre part, une nécessité pour limiter l'exposition des enjeux humains aux risques naturels.

La comparaison des photos nous montre donc l'évolution de notre cohabitation avec les milieux naturels que sont les cours d'eau mais aussi les changements quant à l'occupation du territoire sur les dernières décennies. **C'est pourquoi il est important que la gestion d'un territoire n'occulte pas les enjeux liés aux milieux naturels.**

Et pour vous, en quoi ces deux paysages sont-ils différents ? Voyez-vous des changements dans les activités humaines, dans le tracé des routes ? **Rendez-vous sur la page web du SMIGIBA dédiée à ce paysage pour nous laisser vos témoignages.** Une synthèse de vos observations sera publiée le 15 Mars prochain sur notre site.

Et si certains d'entre vous ont de vieilles cartes postales, dites le nous ! Ces clichés nous intéressent !

Natura 2000



Randonnée conférence autour de la lecture de paysages et des risques naturels



Natura 2000, des sorties estivales prisées du public

Le SMIGIBA a été désigné comme gestionnaire de plusieurs sites Natura 2000 (voir la liste ci-contre). **Différents outils peuvent être déployés la gestion de ces sites (contrats NATURA 2000, MAEC...).**

Pour la communication, des financements spécifiques alloués à NATURA 2000 permettent de mettre en œuvre des actions sur le territoire. Ainsi, afin de faire découvrir la richesse de ces milieux au plus grand nombre, des sorties de découverte et des animations grand public sont proposées chaque été. Ces sorties se déroulent en collaboration avec les offices de tourisme et sous la houlette de plusieurs accompagnateurs-trices en moyenne montagne de la vallée. De la découverte de la faune et de la flore de la Méouge à la présentation de l'impact des risques naturels sur l'installation des populations, **ce sont près de 30 sorties qui se sont déroulées cet été, auxquelles plusieurs centaines de personnes ont participé.**

Le bois du Chapitre intègre le patrimoine mondial de l'UNESCO

Aux côtés notamment de l'ensemble archéoastronomique de Chanquillo au Pérou, le Bois du Chapitre, situé dans la forêt domaniale de Chaudun, aux sources du Petit Buëch, intègre le patrimoine mondial de l'UNESCO. Sur plus de 370 ha, cette forêt intègre le site des Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe comptant 94 sites répartis dans 18 pays. Exemple exceptionnel de forêts tempérées sub-naturelles, ces milieux illustrent une large palette de schémas et processus écologiques complets de peuplements purs et mixtes de hêtres européens dans des gradients environnementaux divers. Identifié nationalement en tant que Réserve Biologique Domaniale Intégrale et au niveau Européen via le réseau Natura 2000, **une partie du bassin versant du Buëch est donc reconnue patrimoine naturel mondial à la valeur universelle exceptionnelle.**

Le sous bois du Bois du Chapitre, désormais intégré dans le réseau des forêts primaires et anciennes de hêtres, photo Eric Hustache



LE SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents)

- ▶ 17 élus
- ▶ 4 Communautés de communes membres
- ▶ 550 km de cours d'eau
- ▶ 11 employés
- ▶ 6 sites Natura 2000 (Buëch, Marais de Manteyer, Gorges de la Méouge, Dévoluy Durbon Charance Champsaur, Ceûze Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne, Montagne de Saint-Genis et Bec de Crigne)
- ▶ Territoire d'animation GIRN
- ▶ 1 PAPI d'intention



LE SMIGIBA
Rue Léon Cornand
05 400 VEYNES
Tél. 09 66 44 21 26
smigiba05@orange.fr
www.smigiba.fr



CRÉDITS

Directeur de publication : R Garcin
Textes et photos :
SMIGIBA, sauf mentions contraires
Conception graphique :
Cam et Léon - www.cam-et-leon.com
Brochure financée par la Région SUD / PACA

Données de publipostage issues des informations transmises par les municipalités et dans l'unique objet de l'envoi du bulletin annuel du SMIGIBA. Pour toute demande de réclamation contactez nous à l'adresse smigiba05@orange.fr



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

